

TRAITÉ

SUR LES

FORMALITÉS A SUIVRE

POUR OBTENIR OU CONTESTER LA PASSATION DE

BILLS PRIVÉS

DANS LE

Parlement du Canada ;

ET

ORDRES PERMANENTS DES DEUX CHAMBRES

A CET ÉGARD.

~~~~~  
PAR ALFRED TODD,

GREFFIER EN CHEF DES COMITÉS ET BILLS PRIVÉS  
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

~~~~~  
QUATRIÈME ÉDITION,

(Publiée pour l'usage de la Législature de la Province de Québec.)



OTTAWA:
HUNTER, ROSE ET LEMIEUX.
1869.